

PLAN D'ACTION APPROUVÉ POUR L'AFSEC

2010-2013

APERCU DES ACTIVITES OPERATIONNELLES DE L'AFSEC

A) Activités préparatoires: 2008/9	2
1. Activités accomplies.....	2
2. Activités en attente	2
B) Activités opérationnelles: 2010- 2013.....	3
1. Elaboration des procédures opérationnelles pour les travaux techniques de l'AFSEC	3
2. Elaboration d'une stratégie globale de normalisation/ harmonisation	3
Le Comité de Gestion est chargé de développer cette stratégie après l'atelier des 10-11 Août 2010.	3
4. Etablissement ou formalisation de relations/accords de coopération avec les CER	4
5. Etablissement ou formalisation de relations/accords de coopération avec les organismes de normalisation régionaux et internationaux	4
6. Formation et renforcement des capacités.....	5
7. Formation des Comités Techniques (CTs) de l'AFSEC	5
8. Formation du Comité d'Evaluation de la Conformité de l'AFSEC et définition de son champ/tâches initiales	5
9. Elaboration de réglementations pour l'adoption de normes approuvées par l'AFSEC comme base pour la réglementation technique qui sera promulguée par les structures compétentes de l'UA.....	6
10. Réunions formelles	6
C) Considérations financières.....	7
C.1 Résumé du budget/ plan financier pour 2010-2014	7
C.2 Proposition de structure /classement des membres du Secrétariat	7
C.3 Salaires + indemnités.....	7

A) Activités préparatoires: 2008/9

Le plan d'action triennal initial approuvé par l'Assemblée Générale Constitutive a été reconsidéré, et les activités qui ont été accomplies ou en voie d'accomplissement sont indiquées ci-dessous.

1. Activités accomplies

- Assemblée Générale Constitutive 26-28 Février 2008, Accra, Ghana
 - Approbation des Statuts et du Règlement intérieur
 - Election des responsables [Président, Vice-présidents]
 - Identification des membres fondateurs [comités nationaux existants et à mettre en place] et leurs représentants officiels
 - Identification des membres affiliés et leurs représentants officiels
 - Approbation de la structure des cotisations
 - Mise en place du Comité de Gestion
 - Désignation d'un Secrétaire Exécutif [note: à temps partiel]
- Financement
 - Facturation des membres fondateurs (3 sur 10 ont payé pour 2008)
 - Libération des fonds de démarrage pour 2009, à partir de l'AFREC
- Liaisons
 - Accord de coopération entre la CEI et l'AFSEC signé en Oct. 2009

2. Activités en attente

Election du Trésorier – les membres statutaires seront invités à soumettre des propositions pour du personnel dûment qualifié de leurs comités nationaux.

- Etablissement du Siège de l'AFSEC
 - Invitation aux Etats africains pour abriter le Siège de l'AFSEC
 - Sélection / décision
 - Recrutement/détachement du personnel du secrétariat
 - Mise en place du bureau du secrétariat

ACTION SE

AFSEC est chargé de contacter le Ministère de l'Energie SA et NEPAD afin de trouver une solution dans le court / moyen terme.

ACTION SE/Président/AFREC

- Financement
 - Demandes de financement/donations pour les projets à venir [voir par exemple sections 8 et 9]
 - Recouvrement des cotisations impayées [7 membres fondateurs 2008, tous les membres 2009].

ACTION SE

ACTION TOUS LES MEMBRES

- Rédaction finale et approbation de la charte entre l'AFREC et l'AFSEC, et revoir les Statuts afin de s'aligner sur la Charte. (NOTE : Cela ne peut être réalisé qu'en collaboration avec le conseiller juridique de l'UA, en soulignant que des modifications supplémentaires pourraient être apportées afin de s'aligner sur la réglementation de l'UA).
- Proposer que des experts donnent leur avis sur la manière dont la Charte et les Statuts doivent être rédigés afin de satisfaire aux exigences de l'UA.

AFREC/SE/Président

- Examen des Statuts à harmoniser avec la Charte. (Ratification de tout changement requis lors de la prochaine AG).
- Texte officiel des Statuts et du Règlement intérieur et traduction dans toutes les langues officielles de l'UA.
- Les traductions en Arabe et en Portugais seront mises en attente jusqu'à ce que les Statuts soient passés en revue et les modifications approuvées. Le Comité National Egyptien sera invité à apporter son aide à la traduction en Arabe si nécessaire.

B) Activités opérationnelles: 2010- 2013

1. Elaboration des procédures opérationnelles pour les travaux techniques de l'AFSEC

Il s'agit d'une des premières tâches assignée au futur Comité de Gestion. Les procédures devraient s'inspirer de celles de la CEI et des procédures déjà en cours dans les sous-régions, comme par exemple les procédures d'harmonisation de SADCSTAN, qui constituent la base du Modèle d'Harmonisation des Normes pour l'Afrique (ASHAM) proposé par l'ARSO. Un projet sera distribué aux membres par le Secrétaire Exécutif, début 2010, pour adoption lors de l'AG ultérieure. (Voir AFSEC/GA-02, présenté à l'Atelier 10 au 11 août 2010).

Le premier projet de procédures détaillées sera élaboré et diffusé par le Secrétaire Exécutif, en tenant compte des Directives ISO / CEI.

ACTION SE

2. Elaboration d'une stratégie globale de normalisation/ harmonisation

La stratégie devrait prendre en considération des questions telles que

- Qu'a-t-on réalisé jusque-là en termes d'harmonisation dans les sous-régions et entre les services de l'électricité en particulier
- Quelles normes de la CEI (ou d'autres normes électrotechniques) sont utilisées ou ont été adoptées par les pays africains: tenant précisément compte des normes choisies par les pays participant au programme des pays affiliés à la CEI ?
- Quels sont les comités de la CEI dans lesquels les pays africains sont actifs, dans le but de partager ces informations avec les membres de l'AFSEC ?

Le Comité de Gestion est chargé de développer cette stratégie après l'atelier des 10-11 Août 2010.

ACTION Comité de Gestion

3. Plan de Marketing

Un plan de marketing sera élaboré pour tous les membres AFSEC, et sera utilisé en vue d'augmenter le nombre d'adhésions et le financement. [Brochures, présentations, etc].

Le Comité de Gestion est chargé d'élaborer ce plan, et si cela est jugé nécessaire en utilisant les services d'un spécialiste en marketing. Le plan de marketing est la responsabilité du troisième Vice-président.

ACTION SE/3^e VP

4. Etablissement ou formalisation de relations/accords de coopération avec les CER

La coopération avec les CER est nécessaire pour assurer l'échange d'informations et de programmes de travail et, le cas échéant, faire en sorte que les actions entreprises au niveau sous-régional soient éventuellement élevées à un niveau continental à travers l'AFSEC. Des représentants des CER seront invités à la prochaine AG, dans le but de préparer des accords de coopération ultérieurement, mais seule SADC a répondu à travers SADCSTAN.

ACTION CER inclus dans Plan de Marketing

Lorsqu'un CER a un programme officiel pour l'harmonisation des normes électrotechniques, il est proposé que le comité chargé de ce travail formule une demande afin de devenir un membre affilié de l'AFSEC. Un marketing spécifique de l'AFSEC aux CER doit être inclus dans le plan de marketing.

Le Secrétaire Exécutif donnera suite à la réponse de SADCSTAN après leur réunion du Comité Exécutif en Août 2010.

5. Etablissement ou formalisation de relations/accords de coopération avec les organismes de normalisation régionaux et internationaux

La CEI

L'accord de coopération entre la CEI et l'AFSEC a été signé lors de la Réunion générale de la CEI, en Octobre 2009. Comme c'est le cas avec d'autres organismes régionaux de normalisation, un accord de coopération avec la CEI facilitera l'accès aux ressources de la CEI et la participation aux événements de celle-ci, et assurera la reconnaissance internationale en cours de l'AFSEC.

Le CENELEC

Le CENELEC, organisme de normalisation électrotechnique en Europe, est probablement l'organisme régional le plus avancé et le plus rigoureusement structuré dont l'AFSEC peut grandement profiter en termes d'expérience, notamment le mécanisme des normes d'application obligatoire à travers les réglementations de l'Union Européenne. Il est proposé de conclure un protocole d'accord entre le CENELEC et l'AFSEC dès que ce sera mutuellement possible. (Voir le projet de coopération AFSEC/GA-09).

Le Président a été chargé de conclure le protocole d'accord plus tard en 2010.

ACTION Président

L'ORAN

Une reconnaissance officielle de l'AFSEC par l'ORAN, en tant qu'organisme chapeautant la coordination des normes africaines est opportune. Plus de concertation avec l'ARSO sera initiée avant la prochaine AG de l'AFSEC. L'ORAN a été un membre du groupe de travail pour la mise en place de l'AFSEC et a été invité à l'AG 2010 de l'AFSEC, mais n'a pas envoyé de représentant. Le deuxième Vice-Président a été chargé de discuter avec L'ORAN de sa coopération avec l'AFSEC

ACTION 2^e VP

UNION AFRICAINE DE TELECOMMUNICATIONS

Le Secrétaire Exécutif a été chargé d'étudier la possibilité d'une coopération avec l'Union Africaine de Télécommunications.

ACTION SE

6. Formation et renforcement des capacités

Il sera nécessaire d'organiser des formations pour familiariser les membres des CT de l'AFSEC et ceux du Comité de Gestion avec les principes et processus de normalisation.

Le Secrétaire Général de la CEI a déjà annoncé l'intention de la Commission d'offrir des ressources pour une telle formation.

Le Secrétaire Exécutif a été chargé d'explorer toutes les options pour le financement et l'organisation de la formation, y compris la coordination avec l'African Power Tools, et de la formation à distance.

NOTE : La demande de financement de la AfBD à travers l'AFREC a été présentée en Juillet 2010, mais d'autres options doivent être envisagées.

ACTION SE

La formation du personnel recruté au Secrétariat permanent devrait également être assurée, en fonction des compétences et de l'expérience des personnes sélectionnées. Le lancement de cette formation dépend de l'établissement du Siège de l'AFSEC et ne sera probablement pas requise jusqu'après 2011.

7. Formation des Comités Techniques (CTs) de l'AFSEC

La proposition de l'atelier technique qui s'est tenue les 10 - 11 Août 2010, ratifiée par l'Assemblée Générale le 12 Août 2010, était d'abord de créer 5 CTs, étant comités miroir de ce qui suit CTs de la CEI

CT 8: Aspects des systèmes d'alimentation en énergie électrique
 CT 13: Mesure de l'énergie électrique, tarif et de contrôle de charge
 CT 57: Gestion des systèmes de puissance et d'échange d'informations associées
 CT 64: Installations électriques et protection contre les chocs électriques
 CT 77: Compatibilité électromagnétique

La rédaction de programme de travail détaillé serait la responsabilité de chaque CT, sous la supervision du Comité de Gestion.

Les demandes de nominations pour la formation des CT et des présidents/ secrétaires (période de 2 mois) doivent être émises.

ACTION SE

8. Formation du Comité d'Evaluation de la Conformité de l'AFSEC et définition de son champ/tâches initiales

La création officielle de la Commission d' Evaluation de la Conformité est reportée, en tenant compte de la nécessité d'affecter des ressources limitées à l'établissement des premiers comités de normalisation.

Les premières tâches du Comité d'Evaluation de la Conformité pourraient comprendre par exemple:

- L'élaboration d'une base de données consolidée sur les moyens d'essais existant en Afrique pour les produits électrotechniques.
- L'identification des accords de reconnaissance mutuelle existants, s'il y en a, et ceux encore nécessaires ?
- L'établissement d'une relation formelle avec AFRIMETS [Système Intra-Africain de Métrologie].
- L'identification des lacunes et des besoins et la manière de les prendre en charge.

- Les organismes d'homologation : ce qui existe au sein des Etas membres et quels sont leurs mandats.

Le développement de la base de données sur les moyens d'essais pourrait être réalisé par ou avec l'assistance du secrétariat et la collaboration avec AFRIMETS, AFRAC et CER. Il est proposé d'inclure cette activité dans le budget pour 2011. Des financements de bailleurs de fonds et l'utilisation d'un consultant pourraient être nécessaires si le travail dépasse les ressources du secrétariat et des membres.

Le deuxième Vice-Président a été chargé de proposer les mesures à prendre.

ACTION 2^e VP

9. Elaboration de réglementations pour l'adoption de normes approuvées par l'AFSEC comme base pour la réglementation technique qui sera promulguée par les structures compétentes de l'UA

Déjà lors de la conception de l'AFSEC, il avait été indiqué qu'une normalisation effective dans certaines régions pourrait nécessiter l'application obligatoire des normes à travers les structures de la CUA. Un projet de réglementation a déjà été mis au point pendant le travail initial d'établissement de l'AFSEC (AFSEC/GA2-08). Les membres sont invités à soumettre leurs commentaires sur ce projet.

Un projet est proposé en collaboration avec les commissions compétentes de la CUA et de l'ARSO, pour développer les réglementations adéquates de l'UA relatives aux normes obligatoires et les soumettre pour approbation.

ACTION Président/AFREC

10. Réunions formelles

Différentes réunions requises pour le fonctionnement de l'AFSEC seront organisées, sur la base des dispositions contenues dans les Statuts, et en fonction des besoins exprimés dans le programme de travail détaillé.

Plus précisément:

- Les réunions des Comités Techniques se tiendront en fonction de leurs programmes de travail spécifiques.
- La deuxième réunion du Comité de Gestion et la deuxième Assemblée Générale se sont tenues le 12 & 13 Août 2010.
- La 3^e réunion du Comité de Gestion qui se tiendra au plus tard dans 12 mois (Août 2011). Le Secrétaire Exécutif enverra les invitations à tous les membres pour toutes les réunions à venir pendant une période de trois ans. (A noté que le Kenya est prêt à accueillir la prochaine réunion).

ACTION SE & 1^{ER} VP

ACTION SE

La prochaine Assemblée Générale se tiendra soit en 2012 soit en 2013. La décision sera prise durant la prochaine réunion du Comité de Gestion en 2011.

Comité de Gestion

C) Considérations financières

C.1 Résumé du budget/ plan financier pour 2010-2014

[Voir modèle financier, AFSEC/GA2-03A pour les détails]

coûts en \$ US (1 000) (base 2010)

ANNÉE	2010	2011	2012	2013	2014
dépense	166	208	208	281	355
Revenu, y compris un appui en nature	166	226	230	292	352
Fonds de réserve & d'AFREC	60	78	101	111	108
Nombre de membres statutaires (cible)	13	16	19	22	25

C.2 Proposition de structure /classement des membres du Secrétariat

NOTE: Cette proposition concernant le recrutement et le classement du personnel est basé sur la structure des grades, salaires et indemnités de la Commission de l'Union Africaine, telle que fournie par l'AFREC.

Poste	Grade
Chef de secrétariat	P5
Directeur finances & administration (NOTE 2)	P2
Secrétaire de bureau	GSA3
Secrétaire de comité (NOTE 2)	GSA2
NOTE 1 Exclut gouvernante, qui sera normalement payé directement. Pour expatriés Chef du Secrétariat	
NOTE 2 Ces postes à pourvoir en 2014 seulement	

La nécessité d'un appui administratif au secrétariat devient plus critique avec l'établissement des CT et des activités opérationnelles. Le niveau de soutien de l'Afrique du Sud (détachement, par exemple) doit encore être négocié et approuvé. Reconnaisant que les mesures à court terme pourraient être nécessaires, le Secrétaire Exécutif a été invité à faire appel à un soutien supplémentaire de la société gérante d'entreprises.

ACTION SE

C.3 Salaires + indemnités

Le budget est basé sur une moyenne de 5 (V) de la grille des salaires de 10 points de la CUA, 2009.

Période	\$US p.a.
2013	120 000
A partir de 2014	200 000